



Depacs -garde partage et partage d'un bien immobilier

Par **LOLACARA**, le **12/08/2011** à **11:50**

Bonjour,rnrnMon ex-conjoint ma quitté pour une autre femme. Nous avons 2 enfants ensemble et nous etions pacsé.rnComme il ne dort plus a la maison depuis 6mois(maison qui est a nos 2 noms) nous nous sommes depacsé.rnJe voudrais passer devant le juge familial avant de commencer la garde partagé qu'il désire. Mais la maison est toujours en vente et j'y habite avec les enfants. Maintenant il veut revenir a la maison une semaine sur 2 et que je parte quand ce sera sa semaine. Je refuse de partir de la maison tant qu'elle n'est pas vendu et de commencer la garde partagé sans passer devant le juge.rnQuel est mon recours? A-t-il le droit de me mettre a la porte une semaine sur 2? rnQue puis je faire pour me defendre car il menace de prendre la garde total des enfants?rnrnEn vous remerciant par avance de votre aidernrnCordialementrnrnLola

Par **edith1034**, le **12/08/2011** à **12:39**

saisissez en urgence le juge pour tout prévoir si vous le désirez ou sibon sigbnez un contrat avec lui
pour tout savoir sur la dissolution du pacsrnrn<http://www.fbis.net/fin-pacs.htm>

Par **mimi493**, le **12/08/2011** à **14:34**

C'est votre domicile, il est parti. Donc non, il n'a aucun droit d'y revenir sans votre accord. Vous refusez, c'est tout.rnCherchez au plus vite un autre logement, car pour l'instant, vous lui

devez un demi-loyer.